

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 15 avril 2024

<p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 4 avril 2024 Date d'affichage : 4 avril 2024</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Présents : 12</td> <td>Abstention : 0</td> </tr> <tr> <td>Représentés : 3</td> <td>Votes pour : 15</td> </tr> <tr> <td>Votants : 15</td> <td>Votes contre : 0</td> </tr> </table>	Présents : 12	Abstention : 0	Représentés : 3	Votes pour : 15	Votants : 15	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre et le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel VIGUIÉ (procuration reçue de Mme Blanco Liquière), M. Alfred KROL (procuration reçue de Mme Guyader), M. Philippe CACERES, M. Claude JOUANY, Mme Brigitte VERGNES, Mme Nawal LAGHZAOUI, Mme Pascale BERLY, Mme Annie CAVAILLÈS (procuration reçue de Mme Lartigue), M. Serge COTTO, Mme Hélène AILLOS, M. Jean-Philippe SOUQUIERE</p> <p>Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (procuration donnée à Mme Nawel VIGUIÉ ; Mme Anne-Marie GUYADER (procuration donnée à M. Alfred KROL) ; Mme Yolande LARTIGUE (procuration donnée à Mme Annie Cavallès)</p> <p>Secrétaire : Brigitte VERGNES</p>
Présents : 12	Abstention : 0						
Représentés : 3	Votes pour : 15						
Votants : 15	Votes contre : 0						

Admission en non-valeur DELIB.CCAS N°2024-13

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que la Trésorerie, par courrier explicatif du 21 mars 2024, demande que soit admise en non-valeur la somme de 7€ qu'il est impossible de recouvrer car inférieure au seuil de poursuite (voir document joint).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

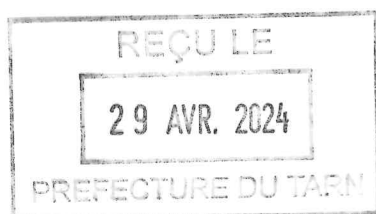
- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de ces restes à réaliser :

BUDGET 2021 :

Nature juridique	Référence de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
Caisse Assurance Maladie	T-6179250633 T-6179250433	URSSAF Midi-Pyrénées	302	1€ 6€ <hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/> 7€	Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite

- **DIT** que le montant total de ces pièces s'élève à 7€
- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget CCAS de l'exercice 2024.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*



Monsieur Thierry DUFOUR,
Président du CCAS de Puygouzon

